

ESTIMATION PERSONNELLE



SAVIEZ-VOUS QUE...¹

- » Plus de 39 % des véhicules échangés possèdent une équité négative
- » Cela peut prendre jusqu'à six ans pour qu'un prêt automobile ne soit plus en équité négative

L'AVANTAGE DIAMANT

- » Endossé par Mitsubishi Motors – une offre incomparable!
- » Paiements mensuels abordables
- » Garantie de remboursement de 30 jours

¹ Sources available at vlpp.ca/sources



COUVERTURE DIAMANT

Programme privilège perte de véhicule

Adressez-vous à votre concessionnaire Mitsubishi pour obtenir de plus amples renseignements ou composez le numéro :

1-855-277-8731

Il s'agit d'un programme d'assistance, offert par votre concessionnaire-vendeur, qui procure certains privilèges de fidélité en concession à la suite de la perte du véhicule. Le contenu du présent dépliant n'est qu'un résumé des modalités de l'entente. Veuillez vous référer à l'entente pour obtenir tous les détails sur les privilèges et les exclusions. Les modalités de l'entente ont préséance sur le contenu du présent dépliant. Le Programme privilège perte de véhicule peut ne pas être offert dans toutes les provinces et tous les territoires. Certaines dispositions spécifiques peuvent varier en fonction des exigences propres aux provinces et aux territoires.

© MITSUBISHI MOTORS est une marque de commerce déposée de Mitsubishi Motors North America, inc. qui est utilisée sous licence.

MIT-VLPP-NE-B2C-0917-R9F



COUVERTURE DIAMANT

Programme privilège perte de véhicule

Privilège Plan valeur variable
pour véhicules neufs et d'occasion





PRENEZ EN CONSIDÉRATION :

Si vous subissiez une **perte totale**

(à la suite d'une collision, d'un feu ou d'un vol, l'assureur déclare votre véhicule une perte totale)

et que vous êtes en **situation d'équité négative...**

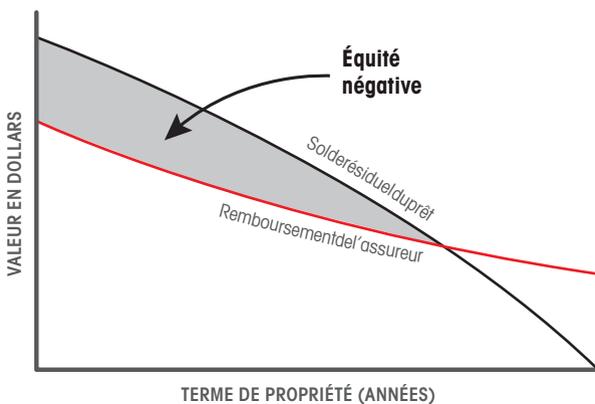
(le montant de votre prêt automobile est plus élevé que la valeur du véhicule)

votre assureur rembourserait seulement la **valeur marchande** de votre véhicule.

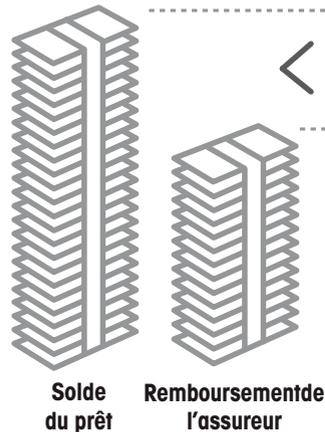
Comment pourriez-vous vous procurer un nouveau véhicule?

NOUS POUVONS VOUS AIDER

Grâce au Privilège Plan valeur variable, vous êtes admissible à un crédit de fidélité en concession, dont le montant équivaut au déficit entre le remboursement de l'assureur et le solde résiduel du prêt, qui est applicable à l'achat d'un nouveau véhicule.



C'EST PLUTÔT FACILE À COMPRENDRE!



Le crédit de fidélité en concession couvre le déficit entre le remboursement de l'assureur et le solde résiduel du prêt.

PAR EXEMPLE :

Solde résiduel du prêt : 23 000 \$

Remboursement de l'assureur : 16 000 \$

Crédit de fidélité en concession : 7 000 \$

Le Programme privilège perte de véhicule n'est pas offert au Québec.

Les graphiques se trouvant dans le présent dépliant sont utilisés uniquement à titre d'exemple et ne représentent pas nécessairement votre situation. Le crédit variable de fidélité en concession plafonne à 150 % du prix de détail suggéré.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre concessionnaire Mitsubishi ou composez le 1-855-277-8731.

PRIVILÈGE PLAN VALEUR CHOIX

SAVIEZ-VOUS QUE...

Si vous aviez un accrochage et que votre véhicule était réparé par la suite, la réparation pourrait paraître sur un compte-rendu de dommages figurant dans le rapport historique du véhicule. Bien souvent, un compte-rendu des dommages fait diminuer la valeur de revente du véhicule.

NOUS POUVONS VOUS AIDER

Si un compte-rendu des dommages figurait dans le rapport historique de votre véhicule, le Privilège Plan valeur choix vous offrirait un crédit de fidélité en concession lorsque vous achèteriez ou que vous loueriez un nouveau véhicule.

LES STATISTIQUES¹

- » Plus de vingt pour cent des véhicules circulant actuellement sur les routes canadiennes ont subi des dommages excédant 2 500 \$.
- » Le coût moyen d'une facture de réparation, lorsqu'il y a eu collision, est de 5 400 \$. Souvent, la réparation paraît sur un compte-rendu de dommages; ce qui peut accélérer la dépréciation de votre véhicule.

OPTIONS DE PRIVILÈGE

Valeur du véhicule	Crédit de fidélité en concession
Jusqu'à 20 000 \$	2 500 \$
20 000 \$ – 40 000 \$	2 500 \$ ou 3 750 \$
40 000 \$ et plus	2 500 \$, 3 750 \$ ou 5 000 \$

¹ Sources : vpp.ca/sources



COUVERTURE DIAMANT

Programme privilège perte de véhicule

Adressez-vous à votre concessionnaire Mitsubishi pour obtenir de plus amples renseignements ou composez le numéro :

1-855-277-8731

Il s'agit d'un programme d'assistance, offert par votre concessionnaire-vendeur, qui procure certains privilèges de fidélité en concession à la suite de la perte du véhicule. Le contenu du présent dépliant n'est qu'un résumé des modalités de l'entente. Veuillez vous référer à l'entente pour obtenir tous les détails sur les privilèges et les exclusions. Les modalités de l'entente ont préséance sur le contenu du présent dépliant. Le Programme privilège perte de véhicule peut ne pas être offert dans toutes les provinces et tous les territoires. Certaines dispositions spécifiques peuvent varier en fonction des exigences propres aux provinces et aux territoires.

© MITSUBISHI MOTORS est une marque de commerce déposée de Mitsubishi Motors North America, inc. qui est utilisée sous licence.

MIT-VLPP-TLP-B2C-0917-R9F



COUVERTURE DIAMANT

Programme privilège perte de véhicule

**Privilège Plan valeur et
Privilège Plan valeur choix
pour véhicules neufs et d'occasion**





PRIVILÈGE PLAN VALEUR

TOUT PROPRIÉTAIRE DE VÉHICULE DEVRAIT RÉFLÉCHIR À CE QUI SUIT...

Si vous subissiez une **perte totale...**

(à la suite d'une collision, d'un feu ou d'un vol, l'assureur déclare votre véhicule une perte totale)

et si l'assureur remboursait seulement la **valeur marchande** de votre véhicule...

combien devriez-vous dépenser pour vous procurer **un nouveau véhicule?**

PRENEZ EN CONSIDÉRATION :

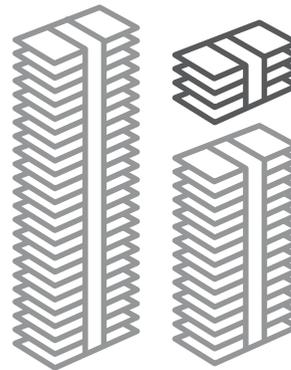
- » Le coût actualisé pour acheter un véhicule neuf
- » Le remplacement des accessoires de votre véhicule précédent (pneus d'hiver, etc.)
- » Le dépôt pour votre prochain achat
- » L'encours de la dette pour votre prêt initial

VOICI LES FAITS :¹

- » Plus de 82 000 véhicules sont volés chaque année au Canada
- » Cela peut prendre jusqu'à six ans pour qu'un prêt automobile ne soit plus en équité négative (le montant que vous devez pour votre véhicule est supérieur à la valeur de celui-ci)

NOUS POUVONS VOUS AIDER

En cas de perte totale, le Privilège Plan valeur vous offrirait un crédit fixe de fidélité en concession applicable à l'achat d'un nouveau véhicule.



Coût du nouveau véhicule

Remboursement de l'assureur

Le crédit fixe de fidélité en concession sera appliqué à l'achat de votre nouveau véhicule.

OPTIONS DE PRIVILÈGE

Valeur du véhicule	Crédit de fidélité en concession
Jusqu'à 20 000 \$	5 000 \$
20 000 \$ – 40 000 \$	5 000 \$ ou 7 500 \$
40 000 \$ et plus	5 000 \$, 7 500 \$ ou 10 000 \$

L'AVANTAGE DIAMANT

- » Endossé par Mitsubishi Motors – une offre incomparable!
- » Paiements mensuels abordables
- » Garantie de remboursement de 30 jours

Le Programme privilège perte de véhicule n'est pas offert au Québec.

Le graphique se trouvant dans le présent dépliant est utilisé uniquement à titre d'exemple et ne représente pas nécessairement votre situation. Le crédit fixe de fidélité en concession ne peut excéder la limite sélectionnée au moment de l'achat.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre concessionnaire Mitsubishi ou composez le 1-855-277-8731.



COUVERTURE DIAMANT

Programme privilège perte de véhicule

Privilège Plan en cas de vol
pour véhicules neufs et d'occasion



COUVERTURE DIAMANT

Programme privilège perte de véhicule

Adressez-vous à votre concessionnaire Mitsubishi pour obtenir de plus amples renseignements ou composez le numéro :

1-855-277-8731

Il s'agit d'un programme d'assistance, offert par votre concessionnaire-vendeur, qui procure certains privilèges de fidélité en concession à la suite de la perte du véhicule. Le contenu du présent dépliant n'est qu'un résumé des modalités de l'entente. Veuillez vous référer à l'entente pour obtenir tous les détails sur les privilèges et les exclusions. Les modalités de l'entente ont préséance sur le contenu du présent dépliant. Le Programme privilège perte de véhicule peut ne pas être offert dans toutes les provinces et tous les territoires. Certaines dispositions spécifiques peuvent varier en fonction des exigences propres aux provinces et aux territoires.

© MITSUBISHI MOTORS est une marque de commerce déposée de Mitsubishi Motors North America, inc. qui est utilisée sous licence.

MIT-VLPP-TH-B2C-0917-R9F





TOUT PROPRIÉTAIRE DE VÉHICULE DEVRAIT RÉFLÉCHIR À CE QUI SUIT...

Si votre véhicule était **volé et non récupéré**

et si l'assureur remboursait seulement la **valeur marchande** de votre véhicule...

combien devriez-vous dépenser pour vous procurer **un nouveau véhicule?**

PRENEZ EN CONSIDÉRATION :

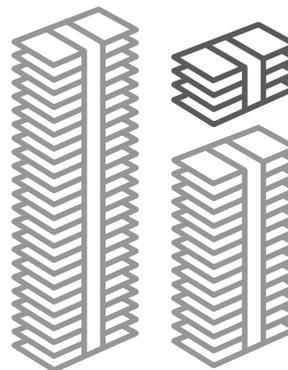
- » Le coût actualisé pour acheter un véhicule neuf
- » Le remplacement des accessoires de votre véhicule précédent (pneus d'hiver, etc.)
- » Le dépôt pour votre prochain achat
- » L'encours de la dette pour votre prêt initial

VOICI LES FAITS :¹

- » Plus de 82 000 véhicules sont volés chaque année au Canada
- » Toutes les 7 minutes, un véhicule est volé
- » Cela peut prendre jusqu'à six ans pour qu'un prêt automobile ne soit plus en équité négative (le montant que vous devez pour votre véhicule est supérieur à la valeur de celui-ci)

NOUS POUVONS VOUS AIDER

Si votre véhicule était volé et non récupéré, le Privilège Plan en cas de vol vous offrirait un crédit fixe de fidélité en concession applicable à l'achat d'un nouveau véhicule.



Coût du nouveau véhicule

Remboursement de l'assureur

Le crédit fixe de fidélité en concession sera appliqué à l'achat de votre nouveau véhicule.

OPTIONS DE PRIVILÈGE

Valeur du véhicule	Crédit de fidélité en concession
Jusqu'à 20 000 \$	5 000 \$
20 000 \$ – 40 000 \$	5 000 \$ ou 7 500 \$
40 000 \$ et plus	5 000 \$, 7 500 \$ ou 10 000 \$

L'AVANTAGE DIAMANT

- » Endossé par Mitsubishi Motors – une offre incomparable!
- » Garantie de remboursement de 30 jours

¹ Sources : vlpp.ca/sources

Le Programme privilège perte de véhicule n'est pas offert au Québec.

Le graphique se trouvant dans le présent dépliant est utilisé uniquement à titre d'exemple et ne représente pas nécessairement votre situation. Le crédit fixe de fidélité en concession ne peut excéder la limite sélectionnée au moment de l'achat.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre concessionnaire Mitsubishi ou composez le 1-855-277-8731.